



M. CABOCHE Tony, 150 Ancienne Route Nationale, 62350 MONT-BERNANCHON - Tél : 06.12.62.07.77

N° Producteur : 628312 - Formation ACACED validée le 20/10/2019

<https://www.centrale-canine.fr/elevage-628312> ou <https://dearummonte.chiens-de-france.com>

Mr

Mme

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

e-mail : téléphone : _/_/_/_/_

Atteste sur l'honneur vouloir réserver un chiot de Race CANE CORSO

Sexe : Couleur (*) :

Date de naissance : (Disponible dès 8 semaines) Pucé(e), Primo-vacciné(e), Vermifugé(e)

NOM DU PERE : **AMBERLAND TISSON**

NOM DE LA MERE : **DEARUM MONTE PRETTY WOMAN**

PRIX DE VENTE : EUROS

Acompte :€euros (en chiffre et en lettre).

Date :

Espèce

Virement : FR76 4061 8802 7700 0402 1101 920

Chèque N° :

(Acompte de minimum 500 €, en cas de désistement de l'acheteur les sommes seront gardées à titre de dédommagement, la totalité du prix du chiot sera payé maximum lors du départ de celui-ci, en cas d'un dernier paiement par chèque il devra être encaissé 24h avant le départ du chiot).

CONDITIONS PARTICULIERES : Chien destiné à la compagnie. Le choix du chiot se fera dès 6 semaines. L'éleveur se réserve le 1er choix.

A Mont-Bernanchon,

DATE :

L'acheteur
bon pour acceptation, lu et approuvé

Le vendeur

Dearum Monte
Cane Corso

(*) : sous réserve de disponibilité

CONDITIONS DE VENTE

ACOMPTE : Lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se dégager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de le livrer.

Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveur le chiot ne peut être livré (décès ou maladie), celle-ci s'engage à rembourser le dépôt. L'ACHETEUR garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers quel qu'il soit. S'il s'avère être le cas, le contrat de vente ou la réservation serait immédiatement rompu(e) et l'éleveur serait libre de reprendre le chiot ou chien, les sommes versées ne seraient pas restituées à l'acheteur. Les frais engagés pour le retour du chiot (ou chien) chez son éleveur resteraient à la charge exclusive de l'acheteur.

SI L'ACHETEUR NE PEUT PLUS GARDER SON CHIOT (ou chien) quel que soit le motif ou l'âge du chien, il s'engage à en aviser son éleveur qui reste prioritaire sur la reprise de ce dernier. En aucun cas, il ne le revendra ou le cédera à une tierce personne. L'ACHETEUR s'engage à prendre possession du chiot entre 8 et 9 semaines passée cette limite l'acheteur s'engage à verser un supplément au vendeur.

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, le médiateur de la consommation désigné en cas de litige est mediavet (<http://mediavet.net>)

exemplaire : .../2

